

NOS RENDEZ-VOUS EN 2023

- Pose d'une plaque commémorative pour l'anniversaire de la disparition d'André Roussimof
- Restauration de la fresque d'André THE GIANT au Pâtis
- Elaboration de panneaux d'information sur les célébrités et monuments d'Ussy
- Transformation d'une cabine téléphonique en cabine à livres

Votre adhésion ou votre don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant

Exemple : un don de 30 € ne vous coûte que 10 €)



83. Tarif des bateaux-lavoirs à partir du 11 février 1901.

(Archives municipales)

TARIF

DES BATEAUX LAVOIRS DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

à partir du 11 Février 1901, il sera perçu

COULERIE

6 Chemises.	0.15 -
15 à 18 Torchons.	0.15 -
20 à 25 Mouchoirs.	0.15 -
1 Drap	0.10
La paire de Draps	0.15
5 Blouses, Cottes ou Pantalons	0.15
Couvertures, 0.10 0.15 et 0.20	

Les Draps et Nappes mis dans les paquets seront retirés.

La Coulerie sera fermée de midi à 1 heure.

PLACES

Pour les personnes coulant au Bateau.

La journée.	0.15
La 1/2 journée	0.10

Pour les personnes coulant au dehors.

La journée	0.25 -
La 1/2 journée	0.15 -

Toute personne qui viendra savonner 1/4 d'heure, 1/2 heure ou moins d'une heure, paiera 0.05

Deux heures entraineront le prix d'une 1/2 journée. Toute personne qui coulera au dehors n'aura droit aux baquets, qu'en payant 0.05 cent. par baquet et par jour et ne devra pas rentrer sa coulerie dans le bateau. Il ne sera répondu du linge coulé que pendant le délai de 24 heures.

Les fournitures seront payées comptant.

LANDRY, PELLETTIER Emile, PELLETTIER Louis, FONTENEAU

Ussy-sur-Marne – Le bateau-lavoir

Ussy-sur-Marne, dans le même canton, situé à quatre kilomètres de la Ferté-sous-Jouarre, est un vieux village au passé chargé d'histoire, situé sur la rive droite de la Marne.

M. Lucas, « ancien » natif d'Ussy, a bien voulu évoquer ses souvenirs qu'il en soit ici remercié :

« Je peux vous confirmer la présence du bateau-lavoir communal en 1919, sur la rive droite de la Marne : il mesurait environ 15 mètres de long sur quatre mètres de large et avait été racheté à une commune voisine, également riveraine de la Marne. Il était établi à l'emplacement de l'ancien bac ; le pont qui traverse la rivière en amont du bateau était par conséquent en amont du bac aussi. Son état de délabrement devenait un danger permanent pour les femmes qui l'utilisaient, le conseil municipal décida de le reconstruire. Ce furent les Etablissements Noiret de la Ferté-sous-Jouarre, qui en assurèrent la reconstruction en 1937, mais il était plus petit, à peu près 10 mètres de longueur.

Il a sombré deux fois dans la Marne, à cause des crues ; chaque fois il fut renfloué et remis en service. Depuis 1964, la commune y a effectué à trois reprises, des travaux d'entretien ; une cloison sépare le côté berge du côté rivière, et 10 laveuses peuvent y travailler sur chaque côté. Le toit est en tôle ondulée, peint en rouge ; de nos jours 2 à 3 personnes s'y rendent encore. Mais, il est également utilisé par les membres du camping municipal installé tout le long de la berge, sur un terrain communal.

Ussy a connu depuis les années 1830, un lavoir qui fut couvert vers 1900. Il est alimenté par une source dont le débit est si important qu'elle alimente également la commune pour ses besoins en eau potable depuis toujours. Une pompe à eau y est installée ; cette source est située à quelques deux cents mètres en aval du bateau-lavoir. Quand le niveau de la Marne baisse ou lorsque celle-ci est en chômage, le niveau de la source baisse également. Il y a depuis quelques années, une autre alimentation en eau potable pour la commune à Chamigny, qui complète celle de la source près de la Marne ».

Entretien avec M. Lucas, demeurant à Ussy, octobre 1986).

La photographie nous le montre rutilant avec son toit peint, mais tout de même bien souvent délaissé. J'ajouterais, qu'il est l'un des seuls survivants flottant encore sur la Marne !

(Cliché Frühauf)

Extrait du livre : Histoire d'eau en Seine à Marne – Tome III – Hélène FATOUX